

INFORMATION

Bénesse Maremne, le 3 février 2026

La prochaine réunion du Comité syndical du SITCOM se tiendra le :

Vendredi 6 février 2026 à 18 heures

SITCOM – Siège

62 chemin du Bayonnais - 40230 Bénesse-Maremne

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 03/12/2025

Information : Décisions du Président du 25/11/25 au 09/01/26

DELIBERATIONS

- 1- Vote des contributions 2026 des EPCI adhérents
- 2- Provisions pour créances douteuses 2026 - budget principal
- 3- Provisions pour créances douteuses 2026 - budget Valorisation
- 4- Provisions pour créances douteuses 2026 - budget UVE
- 5- Provisions pour risques et charges d'exploitation normale ou courante - Budget UVE
- 6- Provision GER (Gros entretien –Réparations) de l'UVE – 2026
- 7- Bilan annuel des acquisitions et cessions opérées par le Sitcom Côte sud au cours de l'année 2025
- 8- Révision des autorisations de programme et de crédits de paiement – budget principal
- 9- Actualisation des tarifs 2026
- 10- Virement interne du budget principal au budget UVE
- 11- Contribution 2026 au budget Valorisation – budget général
- 12- Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel SITCOM au titre de l'année 2026
- 13- Reprise anticipée du résultat 2025 sur le Budget Principal
- 14- Reprise anticipée du résultat 2025 sur le Budget Valorisation
- 15- Reprise anticipée du résultat 2025 sur le budget UVE
- 16- Vote du Budget primitif 2026 - Budget principal
- 17- Vote du Budget primitif 2026 - Budget valorisation
- 18- Vote du Budget primitif 2026 - Budget UVE
- 19- Convention avec l'éco-organisme Ecosystem pour son concours au financement de l'installation d'un système de vidéoprotection sur les déchèteries de Messanges et de Soustons en vue de la sécurisation du flux de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- 20- Convention de constitution de servitude de passage en tréfonds de canalisations au profit de la Société GRDF, à Bénesse-Maremne
- 21- Création d'un emploi permanent de responsable du service QSE – ingénieur territorial
- 22- Création d'un emploi permanent au sein du service Usagers à la suite d'une démission (catégorie A ou B)
- 23- Création d'un emploi permanent au sein du service RH (catégorie A ou B)

INFORMATIONS DIVERSES

Le Président,
Alain CAUNEGRE

